

Objet : Décision portant délégation de signature de Madame Claire Rossi, directrice de l'UTC, à Monsieur Samuel Veillerette, directeur aux partenariats socio-économiques et à l'entrepreneuriat de l'UTC à compter du 9 mai 2023.

La directrice de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté de Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 18 novembre 2022, portant nomination de Madame Claire Rossi aux fonctions de directrice de l'UTC à compter du 8 décembre 2022 ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération du conseil d'administration extraordinaire de l'UTC qui s'est réuni en date du 21 avril 2023 ;

DÉCIDE

Article 1 : délégation de signature en matière administrative

Délégation est donnée à Monsieur Samuel Veillerette à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les conventions d'accueil au centre d'innovation de l'UTC pour une durée inférieure ou égale à 30 jours et les conventions de prêt de petits matériels relevant de son domaine.
- les formulaires d'accident du travail des étudiants accueillis temporairement en vertu d'une convention au sein de la direction aux partenariats socio-économiques et à l'entrepreneuriat de l'UTC.

Article 2 : délégation de signature en matière financière

Délégation est donnée à Monsieur Samuel Veillerette à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les actes relatifs à l'engagement de toutes dépenses du centre financier « F09 – DPSEE » dans la limite de 10 000€ HT,
- les certificats administratifs,
- la certification du service fait,
- les ordres de mission et les états de remboursement de frais correspondants, à l'exception des ordres de mission d'une durée supérieure à 5 jours à l'étranger ou concernant les personnalités étrangères invitées à l'UTC qui restent contresignés par la directrice de l'UTC.

Les engagements de dépenses d'investissement en informatique d'un montant supérieur à 800 € doivent être visés par M. Harry Claisse, directeur des systèmes d'information.

Article 3 : responsabilité en matière d'inventaire

Responsabilité est donnée à Monsieur Samuel Veillerette en matière de détention, de comptabilité des biens et de mises à jour de l'inventaire pour les biens affectés à la

la direction aux partenariats socio-économiques et à l'entrepreneuriat de l'UTC.

Article 4 : étendue de la responsabilité en matière d'inventaire

La responsabilité financière et comptable en matière de détention, de comptabilité des biens et de mises à jour des inventaires consiste à coordonner et mettre en œuvre les dispositions relatives aux immobilisations et à l'inventaire.

A ce titre :

- le responsable veille à la mise en œuvre des règles de l'établissement sur la gestion budgétaire et comptable ainsi que le suivi des biens comptabilisés pour la direction à l'innovation et au développement durable et territorial (entrée et sortie des biens) ;
- le responsable met en œuvre le suivi des inventaires des matériels détenus dans la direction à l'innovation et au développement durable et territorial ;
- le responsable désigne un gestionnaire des biens plus particulièrement chargé de corrélérer périodiquement l'inventaire détenu dans la direction à l'innovation et au développement durable et territorial à partir du système d'information physique figurant sur le portail ENT. Il sera le correspondant de la direction des affaires financières pour le suivi des inventaires.

Article 5 : prise d'effet de la présente décision

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 9 mai 2023.

Article 6 : affichage de la présente décision

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente au sein de la direction aux partenariats socio-économiques et à l'entrepreneuriat de l'UTC.

Article 7 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

La directrice de l'UTC,

Claire Rossi



original : service des affaires générales

copies : présidence
rectorat

diffusion : générale
rubrique « actes réglementaires »

Signature des personnes ayant reçu délégation de signature :

Directeur aux partenariats socio-économiques et
à l'entrepreneuriat de l'UTC
M. Samuel Veillerette

